

de cette coordination. Le comité interministériel des relations entre le Canada et les pays antillais du Commonwealth devrait avoir le mandat clair et précis de se tenir sans cesse au courant des problèmes actuels et à long terme. Il doit se réunir régulièrement et plus fréquemment.

3. Il y aurait beaucoup à tirer d'un nouveau partage des fonctions au sein de chaque ministère, de manière que nos relations avec les pays des Antilles du Commonwealth soient considérées dans un cadre régional et hémisphérique, plutôt que dans le contexte général du Commonwealth. De l'avis du Comité, la récente réorganisation du ministère de l'Industrie et du Commerce est de bon augure à cet égard.

L'optique hémisphérique

4. Il faut attacher plus d'importance qu'on ne l'a fait jusqu'ici à l'efficacité de la représentation canadienne dans la région des Antilles. Toute décision concernant les services de représentation doit tenir compte des effets importants du tourisme et des investissements sur le volume des affaires officielles. Dès que les considérations budgétaires le permettront, le gouvernement canadien devrait établir une mission à la Barbade et rouvrir une mission en République dominicaine. Il faut aussi s'attacher à améliorer la représentation canadienne dans le groupe des sept petites îles.

Critères des services de représentation

5. La qualité de la représentation canadienne dans la région des Antilles jouera un rôle décisif sur les relations futures entre le Canada et les Antilles. Tous les ministères doivent donc relever l'importance des postes dans les Antilles, même des postes d'aides techniques et des autres postes temporaires, afin de tenir compte de la nature exigeante et délicate des tâches.

Le personnel et les affectations

Les relations commerciales

1. Le comité du Sénat a conclu que malgré l'évolution inévitable du régime du commerce entre le Canada et les Antilles il y a des possibilités d'expansion avantageuse des échanges dans les deux sens. Il faudra cependant un programme planifié de collaboration et d'action multilatérales pour enrayer la tendance actuelle qui se traduit par une baisse du volume total du commerce de part et d'autre.

Niveau du commerce

2. Tout plan d'assistance canadienne au développement à long terme des Antilles devra mettre fortement l'accent sur les possibilités d'exportation des Antilles. Le gouvernement canadien peut augmenter considérablement ses efforts pour surmonter les obstacles tant officiels que non-officiels qui s'opposent à l'augmentation des importations de cette région vers le Canada.

Exportations des Antilles du Commonwealth vers le Canada

3. Le gouvernement canadien devrait proposer la création d'un office mixte canado-antillais de commercialisation dont le financement sera assuré au départ par le Canada. Un tel office pourrait mener des enquêtes sur le marché, établir des contrats de distribution, faire la publicité et la propagande générale du commerce complémentaire dans

Aide pour la commercialisation